

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mai 2024

PROCES-VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf mai à 20h50, le conseil municipal de la commune régulièrement convoquée s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Thierry COUTEAU, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 23 mai 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 10

Nombre de conseillers municipaux présents : 8

Sont présents: Antoine AZZI, Jean CASSAGNAUD, Amandine CORRADINI, Thierry COUTEAU, Sylvie FONTANEAU, Patrice GABAUDE, Géraldine RONCALLI, Guillaume ZAYKINE

Représentés:

Absents excusés : Christine LAMBERT, Céline JOURDA

Secrétaire de séance: Sylvie FONTANEAU

M. Le Maire ouvre la séance à 20h50

1-Approbation du Procès verbal de la séance du conseil municipal du 09 avril 2024

Lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents

2-Décision modificative 1 -Virement de crédit Budget Service EAU - DE 026 2024

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le paiement de la redevance à l'agence de l'Eau Adour-Garonne qui s'élève à 5420 € s'impute au compte (701259) du chapitre 014-Atténuation de produits.

Ce compte n'ayant pas été prévu au budget du service Eau, il conviendrait de faire un virement de crédit de 6000 € du compte (6378) au compte (701259).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6378	Autres taxes et redevances	-6000.00	
701259	Reversement - redevance agence de l'eau	6000.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Vote à l'unanimité

3-Choix du blason de la commune

M. BINON Jean-François a transmis des ébauches du blason de la commune. Le blason choisi comportera le chêne, la croix occitane et la colombe.

4-Demande emplacement food truck

M. LOPEZ Alexandre, propriétaire du food truck « La Fumatière » demande l'autorisation de passer une fois par semaine dans la commune. Le conseil autorise la présence du foodtruck le jour de fermeture de la pizzeria et du snack la Lambertine.

5- Rapport du Département sur les comptages routiers

Devant le sentiment d'insécurité des usagers de Campouillerie et de la Route du lac, des appareils de mesure de vitesse ont été installés par le Département sur la RD 18 Route du Lac et la RD 620 Route de Chalabre.

L'analyse du Département est la suivante :

RD18 Route du Lac : Trafic moyen : 588 véh/jour. Ratio d'excès de vitesse : 17% des usagers. devant l'habitation isolée, un aménagement d'écluse aura pour effet d'abaisser la vitesse des usagers dans la ligne droite sans toutefois avoir un impact significatif sur l'approche du carrefour communal dont les vitesses sont raisonnables.

RD 620 Route de Chalabre : Trafic moyen : 1091 véh/jour. Ratio d'excès de vitesse : + de 40 % des usagers. L'entrée de la Route de Chalabre est la zone à privilégier pour un aménagement de sécurité et le renforcement de la signalisation.

Les coussins berlinois n'ayant pas été autorisés par le Département, il est envisagé une pose expérimentale d'écluses qui fera l'objet d'une étude par le cabinet CETUR.

Le Département a informé la commune qu'il y aura une opération de retraitement de la surface « Route de Chalabre », ce qui reportera ultérieurement la pose d'écluses.

6- Isolation du grenier –Rue des Tilleuls

Devis à demander

7-Financement des frais de transport de la sortie scolaire de fin d'année

La directrice de l'école demande à la commune de financer les frais de transport pour la sortie scolaire de fin d'année à Orlu qui s'élève à 490 €.

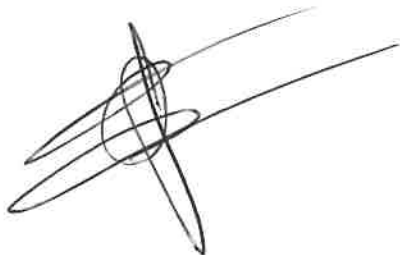
Le conseil donne son accord.

8-Composteur

Voir l'association « Les Jardins partagés » pour un composteur

La séance est levée à 22h15

Le maire,
Thierry COUTEAU



Le secrétaire de séance,
Sylvie FONTANEAU



Affiché le 16/10/2024

et mis en ligne sur saintecolombesurlhers.e-monsite.com